

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
01 octobre 2024

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

Mis en ligne :
08 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19
Votants : 28
Quorum : 15

Absent : DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 15

Délibération n°2024-094. FINANCES : Reversement anticipé de l'excédent du budget annexe ZA4 vers le budget principal

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU la délibération n°2024-031 du 25 mars 2024 qui approuve le budget 2024 de la commune notamment un reversement anticipé de l'excédent du budget annexe ZA4,

VU la délibération n°2024-032 du 25 mars 2024 qui approuve le budget annexe ZA4,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 1^{er} octobre 2024,

CONSIDERANT que l'excédent du budget annexe peut être reversé partiellement au profit du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables afin d'effectuer un reversement partiel de l'excédent du budget annexe ZA4 au profit du budget principal à hauteur de 80 000 €.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

